



**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal
d'Écublens
Vendredi 3 décembre 2010 à 19h.
Grande salle du Motty**

Séance ouverte à 19 h 00.

Présidence: M. Jean-Michel Barbey, Président du Conseil communal.

Appel: 61 membres présents lors de l'appel.
14 personnes excusées:
Mmes et MM. Micheline Brülhart, David Cananiello, Gilbert Chevalley, Giampiero Corrado, Emmanuèle de Allegri, Jean-François Ducret, Amédée Genton, Olivier Genton, Anne-Claude Gilli, Michele Mossi, Alberto Perez, Michele Perlini, Jean-Luc Roggo, Christian Rothen
Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Sonnerie de cloches.

Appel.

Communications présidentielles.

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 18 novembre 2010.
3. Budget de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Exercice 2011.
Rapport de la commission des finances.
4. Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Bussigny-près-Lausanne – Exercice 2011.
Rapport de la commission des finances.
5. Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – Exercice 2011.
Rapport de la commission des finances.
6. Budget de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet "Les Alouettes" à Morgins/VS – Exercice 2011.
Rapport de la commission des finances.

7. Budget de Service Défense Incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne - Exercice 2011
Rapport de la commission des finances.
8. Budget communal – Exercice 2011.
Rapport de la commission des finances.
Séance de la Commission des finances selon agenda automne 2010.
9. **Préavis No 25/2010, Municipaux concernés, Mme Pascale Manzini, M. Christian Maeder.**
Parcelle communale 15, chemin de la Forêt – Octroi d'un droit distinct et permanent de superficie à la Société Coopérative immobilière La Maison Ouvrière.
Séance de la commission foncière le 22 novembre 2010, à 19 h 30, au Motty, salle des conférences.
10. Communications municipales.
11. Divers et propositions individuelles.
12. Allocution de M. Pierre Kaelin, Syndic.
13. Allocution de M. Jean-Michel Barbey, Président du Conseil communal.

A l'issue de la séance, un apéritif sera offert par notre Municipalité.

COMMUNICATIONS PRESIDENIELLES

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, M. le Secrétaire suppléant, M. le Boursier Claude Salzman, nos Huissiers, le technicien et le public, M. le Président communique à l'assemblée les informations suivantes:

Communications présidentielles.

Je voudrais vous rappeler, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, que vous êtes tenus de vous annoncer auprès de l'huissier lorsque vous arrivez en retard ou que vous quittez la salle avant la fin d'une séance. En effet, lors de notre dernière séance du 18 novembre, une personne n'est pas revenue après l'interruption de séances entre les points 5 et 6 de l'ordre du jour. Pour le bureau, il est impératif de connaître le nombre de personnes présentes en cas de votation. Merci de votre compréhension

Au chapitre des votations :

Je vous rappelle les résultats des votations fédérales du 28 novembre dernier.

Objet : Initiative sur le renvoi

Participation : 49,81 %

Suffrages exprimés : oui 1203, non 1297, nuls 8, blancs 15, sans réponse 27

Objet : Contre-projet

Participation : 49,81 %

Suffrages exprimés : oui 1012, non 1453, nuls 8, blancs 15, sans réponse 62

Objet : Question subsidiaire

Participation : 49.81 %

Suffrages exprimés : pour initiative 1057, pour contre-projet 1365,
sans réponse 105

Objet : Initiative pour des impôts équitables

Participation : 49,81 %

Suffrages exprimés : oui 1282, non 1174, nuls 5, blancs 89

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué au bon déroulement de ce dépouillement. Merci également aux scrutateurs du bureau de vote et à l'huissier pour leur travail.

Au chapitre des représentations :

Le 29 novembre, j'ai représenté notre Conseil à la cérémonie de pose de la première pierre, sur le chantier du futur bâtiment socioculturel.

Le 30 novembre, notre secrétaire Michel Häusermann et moi-même avons rencontré M. le Préfet dans le cadre de sa visite annuelle de notre commune.

M. le Préfet a procédé aux contrôles des archives de notre Conseil et nous avons eu une discussion avec lui sur le fonctionnement du Conseil. Je profite de l'occasion de féliciter et de remercier notre secrétaire pour tout le travail qu'il accomplit.

Au chapitre des manifestations à venir :

3 et 4 décembre – Téléthon au Centre commercial

Du 3 au 12 décembre – 25 ans de la Galerie du Pressoir - Ecublens vu par les peintres

5 décembre – Concert de l'Avent à l'église du Motty

18 décembre – spectacle de clowns pour enfants à l'Espace Nicolier

2 janvier – Apéritif de Nouvel An dans cette salle

24 février – Prochain Conseil communal.

POINT 1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

M. le Président ouvre la discussion, elle n'est pas demandée. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

POINT 2. APPROBATION DU P.V. DE LA SEANCE DU 18 novembre 2010

M. le Président ouvre la discussion, elle n'est pas demandée. Le PV est accepté à l'unanimité.

Il remercie M. le Secrétaire pour son travail.

POINT 3. Budget de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Exercice 2011.

Lecture du rapport de la Commission des Finances par M. Jean-Louis Radice.

(ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe ou du soussigné, d'autre part il est en ligne sur le site ecublens.ch.)

M. le Président ouvre la discussion.

M. Alain Blanchoud a une question concernant le rapport qui dit que la clé de répartition date de 1969 et qu'elle est à titre provisoire. Il se demande s'il y aura une nouvelle clé de répartition à prévoir.

Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale répond que l'entente souhaitait revoir cette clé de répartition et qu'elle y a travaillé, une première discussion avait abouti mais une des Communes est revenue en arrière par rapports à d'autres critères souhaités. Comme il n'y a pas eu d'accord l'entente a décidé de garder la clé de 1969, qui, rappelle notre Municipale nous est tout-à-fait favorable.

M. Le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close.

Au vote, le **Budget de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Exercice 2011 est accepté à l'unanimité.**

En conséquence :

Le Conseil communal d'Ecublens VD,

vu le budget présenté par les Municipalités des communes de Chavannes-près-Renens, de Crissier, d'Ecublens/VD, Renens et de Saint-Sulpice,

ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accepter le budget 2011 tel que présenté par les Municipalités mentionnées ci-dessus concernant l'objet:

Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge - Entretien des collecteurs de concentration.

POINT 4. Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Bussigny-près-Lausanne – Exercice 2011.

Lecture du rapport de la Commission des Finances par M. Jean-Louis Radice.
(ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe ou du soussigné, d'autre part il est en ligne sur le site ecublens.ch.)

M. le Président ouvre la discussion.

M. Alain Blanchoud rappelle que l'année dernière il avait demandé s'il y avait une possibilité pour avoir un fonds de rénovation, il ne le voit toujours pas apparaître. Est-ce qu'une discussion à ce sujet a été faite ?

Madame Danièle Petoud Leuba, Municipale répond qu'elle ne se souvient pas de la réponse donnée l'année dernière. De toute façon les budgets des Steps sont pris dans nos comptes 460 qui sont financés par le fonds, c'est-à-dire nos taxes affectées, donc il n'y aurait aucune raison à ce que Ecublens participe à un fonds qui va profiter également aux autres communes. Elle ne voit pas l'utilité de créer un fonds supplémentaire.

M. Alain Blanchoud remercie Mme la Municipale pour sa réponse. Il revient sur le fait que nous avons dû voter un budget exceptionnel pour la réparation et l'amélioration de la Step l'année dernière et lors de cette discussion il avait été évoqué l'idée d'un fonds de rénovation qui aurait permis de payer ce genre de choses régulièrement sans devoir passer par la démarche d'un préavis.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close.

Au vote, le **Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station**

d'épuration de Bussigny-près-Lausanne – Exercice 2011 est accepté à la majorité.

Il y a 3 abstentions.

En conséquence :

Le Conseil communal d'Ecublens VD,

vu le budget présenté par la Commission intercommunale de la Station d'Épuration des eaux usées de Bussigny-près-Lausanne,

où le rapport de la Commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accepter le budget 2011 tel que présenté par la Commission intercommunale mentionnée ci-dessus concernant l'objet:

Budget de la Station d'Épuration des eaux usées de Bussigny-près-Lausanne.

POINT 5. Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – Exercice 2011.

Lecture du rapport de la Commission des Finances par M. Jean-Louis Radice.

(ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe ou du soussigné, d'autre part il est en ligne sur le site ecublens.ch.)

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée, elle est close.

Au vote, le **Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – Exercice 2011 est accepté à la majorité.** Il y a 2 abstentions.

En conséquence :

Le Conseil communal d'Ecublens VD,

vu le budget présenté par la Commission intercommunale de la Station d'Épuration des eaux usées de Lausanne-Vidy,

où le rapport de la Commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accepter le budget 2011 tel que présenté par la Commission intercommunale mentionnée ci-dessus concernant l'objet:

Budget de la Station d'Épuration des eaux usées de Lausanne-Vidy.

POINT 6. Budget de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet "Les Alouettes" à Morgins/VS – Exercice 2011.

Lecture du rapport de la Commission des Finances par M. Jean-Louis Radice.
(ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe ou du soussigné, d'autre part il est en ligne sur le site ecublens.ch.)

M. le Président ouvre la discussion.

M. Claude Masson revient sur le compte 350.3011 il y a un montant budgété de frs. 39'600.- Il aimerait savoir qui est concerné par ce traitement nettoyage des chalets et pourquoi il ne serait pas dans le compte 570.3011 Alouettes – Exploitation.

Mme Pascale Manzini, Municipale répond qu'il s'agit de la personne qui s'occupe du nettoyage du bâtiment.

M. Claude Masson demande pourquoi elle ne figure pas dans le compte d'exploitation.

Mme Pascale Manzini, Municipale répond que dans la convention il est stipulé que les charges du bâtiment doivent se trouver dans le bâtiment. Elle nous indique qu'en page 1, le compte 350..3011 est réparti entre Immobilier et Exploitation. Cette répartition est conforme à la convention.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close.

Au vote, le **Budget de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet "Les Alouettes" à Morgins/VS – Exercice 2011 est accepté à la majorité.** Il y a 1 avis contraire et 8 abstentions.

En conséquence :

Le Conseil communal d'Ecublens VD,

vu le budget présenté par l'Entente intercommunale de Crissier, d'Ecublens/VD et de Saint-Sulpice,

ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accepter le budget 2011 tel que présenté par l'Entente intercommunale des Municipalités des communes mentionnées ci-dessus concernant l'objet:

Exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins VS.

POINT 7. Budget du Service Défense Incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne – Exercice 2011.

Lecture du rapport de la Commission des Finances par M. Jean-Louis Radice.
(ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe ou du soussigné, d'autre part il est en ligne sur le site ecublens.ch.)

M. Le Président ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée, elle est close

Au vote, le **Budget du Service Défense Incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne – Exercice 2011 est accepté à la majorité.** Il y a une abstention et un avis contraire.

En conséquence :

Le Conseil communal d'Ecublens VD,

vu le budget présenté par le S D I S intercommunal Chamberonne,

ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accepter le budget 2011 tel que présenté par la Commission intercommunale mentionnée ci-dessus concernant l'objet:

Budget du S D I S intercommunal Chamberonne.

POINT 8. Budget communal – Exercice 2011.

Lecture du rapport de la Commission des Finances par M. Jean-Louis Radice.

(Ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe ou du soussigné, d'autre part il est en ligne sur le site ecublens.ch.)

M. le Président propose de procéder de la manière suivante pour traiter ce budget.

Ouverture de la discussion successivement sur les comptes de fonctionnement direction par direction et page par page, soit les pages 13 à 89. Ensuite sur les comptes de fonctionnement par nature pages 90 à 93, puis sur les comptes d'investissements pages 96 à 103, puis sur les comptes d'investissements par direction et par natures pages 105 à 117. Puis le préambule pages 1 à 10 avant d'ouvrir à nouveau la discussion sur l'ensemble du budget.

Il y a déjà un amendement formulé par la Commission des Finances et il y en aura peut-être d'autres. Ils seront traités au fur et à mesure selon la chronologie des comptes concernés. Je rappelle que les amendements doivent être déposés par écrit.

M. le Président demande s'il y a une objection à cette manière de faire. Ce n'est pas le cas aussi **M. le Président** ouvre la discussion sur : pages 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 33. A la page 33 il y a **un amendement de la Commission des finances.**

« Le montant perçu annuellement par le biais du compte 221.449 « Redistribution du produit de la taxe sur le CO2 » est affecté au « Fonds pour le développement durable » voir poste 401 du budget. »

M. le Président demande si cet amendement est soutenu par 5 Conseillers. C'est le cas, aussi **M. le Président** ouvre la discussion sur cet amendement.

La discussion n'est pas demandée, elle est close.

Au vote l'amendement est accepté à la majorité, il y a 18 abstentions.

M. le Président poursuit toujours sur la page 33 puis 35, 37.

M. Philippe Turin demande la parole pour la page 37, l'avant dernière ligne. Pourquoi y-a-t-il un revenu négatif, - frs. 6'000.-

Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale répond qu'elle-même a dû se renseigner. Il s'agit d'un « bug » du Service des bâtiments qui n'a pas bien suivi le montant des subventions que

nous devons recevoir tant du Canton que de la Confédération pour notre projet « cité de l'énergie ». En 2008, lorsque nous avons fait l'état des lieux il était prévu que nous devons recevoir une subvention de frs. 6'000.- La demande a été faite en février 2009 et cela a été provisionné dans les comptes 2009 car nous aurions du recevoir cette somme qui aurait alors annulé la provision. Malheureusement nous n'avons pas reçu l'argent à ce jour et le Service des bâtiments va s'activer pour reprendre contact avec notre Conseillère cité de l'énergie pour qu'elle nous redise quel est le chemin à suivre pour que nous touchions cette subvention. Donc ce montant négatif se rapporte à l'annulation de cette provision. Elle assure M. Turin que tout sera mis en œuvre pour que nous recevions cet argent de la part du canton et de la Confédération et elle le remercie d'avoir rendu attentif à ce mauvais suivi fait par son service.

M. le Président poursuit toujours sur la

page 37, puis 39, 41, 43, 45, 47, 49, 51, 53, 55, 57, 59, 61, 63, 65, 67, 69, 71, 73, 75, 77, 79, 81, 83, 85, 87, 89. Pour toutes ces pages, la parole n'est pas demandée.

M. le Président poursuit avec les comptes de fonctionnement par nature, pages 90, 91, 92 et 93. Pour ces comptes la parole n'est pas demandée.

M. le Président poursuit avec les comptes d'investissements, page 96.

M. Alain Blanchoud est intéressé de constater que la Municipalité a une vision à long terme puisque l'on prévoit jusqu'en 2015. Il découvre que le SDIS a un projet de déménagement, il a observé le petit chiffre 1 qui correspond à un fonds affecté, il aimerait savoir d'où sort ce fonds.

Madame Danièle Petoud Leuba, Municipale donne une réponse concernant la création d'un bâtiment pour le SDIS, il faut se rendre compte que les occupants aux Esserts, travaux et bâtiments commencent à se sentir à l'étroit, que le dernier véhicule acheté par le SDIS rentre tout juste dans les locaux et que dans une perspective un peu la long terme, la Municipalité s'est approchée du SDIS pour voir quelles seraient leurs besoins à long terme et elle peut nous dire si éventuellement il y aurait un jour une construction pour le SDIS ce serait en lien avec l'étude d'une salle triple. Ce sont donc les premières réflexions à ce sujet. Il y a un fonds dans les comptes communaux qui est déjà alimenté depuis de nombreuses années et on pourrait également recevoir une aide de l'ECA si on construisait une caserne pour le SDIS.

M. Pierre Kaelin, Syndic souhaite compléter ce qui vient d'être dit il nous rappelle que à la page 78 du document des comptes 2009 il y a tous les fonds de réserves que nous avons et il y a frs. 1'874'894.48 au 31.12.2009.

M. le Président poursuit la discussion sur la page 96 puis 97, 98, 99, 100, 101, 103. Il poursuit avec les comptes d'investissements par direction et par nature. Page 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116 et 117.

M. Aitor Ibarrola souhaite revenir à la page 98. Il apprend que concernant la création d'un giratoire à l'endroit Dent d'Oche-Tir Fédéral qui était prévu pour 2014 ou pour 2015, il est mis à l'inventaire et il y avait déjà une réponse qui avait été donnée l'année dernière. Par contre sur cette même RC1 il a été évoqué à plusieurs reprises la création d'un giratoire entre la Route de la Sorge et le Tir Fédéral et il se rend compte que pour cela rien n'est prévu. Qu'en est-il ?

M. Christian Maeder, Municipal répond qu'il faut prendre avec précautions les différents investissements que nous serons amenés à faire. En ce qui concerne le giratoire Dent-d'Oche – Tir Fédéral avait déjà été plus ou moins annoncé dans les différents plans d'investissements de ces dernières années et c'est pourquoi il est toujours là. Par contre pour l'autre giratoire mentionné par M. Ibarrola, pour l'instant la Municipalité attend le retour d'une étude qui a été donnée au SDOL, une étude de requalification de ce tronçon et dans cette attente il n'y a encore rien prévu mais cela ne veut pas dire qu'il n'y aura jamais rien. L'étude nous donnera certainement les bonnes réponses et les investissements qu'il y aura lieu de faire par rapport à cette route.

M. Alain Blanchoud a vu qu'il y avait une requalification de la Route Neuve, de quoi s'agit-il ?

M. Christian Maeder, Municipal répond qu'il s'agit d'un projet de requalification de la Route Neuve au droit des parcelles qui se situent sous le Motty en liaison avec le plan de quartier Brulée. Le Conseil a voté un crédit d'études pour définir un cahier des charges par rapport à ce futur plan de quartier, avec ce cahier des charges la Municipalité sera en phase de pouvoir préparer une étude de requalification en fonction des futures implantations de bâtiments qui devront respecter les différents critères définis par ce cahier des charges.

M. le Président poursuit la discussion avec les pages 1 à 10 du Préambule. Pages 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9.

M. Alain Blanchoud souhaite faire remarquer que l'on arrive en limite de capacité de financement. Notre budget est encore équilibré mais si on continue à pomper dans nos fonds et qu'on diminue nos réserves cela va nous obliger dans les années 2011 et suivantes à augmenter les impôts pour permettre que le ménage communal continue à fonctionner correctement.

M. le Président poursuit toujours sur la page 9 puis 10. Il n'y a plus de demandes de paroles.

M. le Président ouvre la discussion sur l'ensemble du budget 2011.

M. Christophe Cartier souhaite déposer un vœu intitulé « **Rapports des délégués des associations de Communes** ». Celui-ci est en annexe no. 1 du Présent PV.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close.

Au vote, **le budget 2011 tel qu'amendé est accepté à l'unanimité.**

En conséquence :

Le Conseil communal d'Ecublens VD,

vu le budget présenté par la Municipalité,

ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE
après amendement

d'accepter le budget 2011 tel que présenté par la Municipalité.

l' amendement a la teneur suivante :

Le montant perçu annuellement par le biais du compte 221.449 « Redistribution du produit de la taxe sur le CO2 » est affecté au « Fonds pour le développement durable » voir poste 401 du budget.

POINT 9. PREAVIS No 25/2010 Parcelle communale 15, chemin de la Forêt – Octroi d'un droit distinct et permanent de superficie à la Société Coopérative immobilière La Maison Ouvrière.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Jean-Jacques Hefti.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Jean-Louis Radice.

(ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou du soussigné et ils sont en ligne sur le site ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Philippe Turin se réfère à la 1^{ère} page du Préavis où il est indiqué que la maison ouvrière offre pour une location à frs. 1.-symbolique l'usufruit des 2 locaux demandés, il n'est pas précisé si la location pour ce franc symbolique est pour 1 mois, 1 année ou pour 70 ans. Dans les conclusions il est noté que ce serait mis à disposition à titre gratuit. Dans le projet de convention il n'est pas fait mention de la mise à disposition de ces locaux et il souhaite rendre attentif notre Municipalité qu'il faudrait probablement remédier à cette omission.

M. Christian Maeder, Municipal répond qu'effectivement dans le projet de convention qui est présenté ce soir on ne retrouve pas l'engagement formel de mettre gratuitement ou pour frs. 1.- symbolique. Il remercie M. Turin de son intervention et la Municipalité veillera à ce que lors du projet définitif ce point soit mis au chapitre 6 « obligations de la superficiaire ». Il faut encore définir si on veut la gratuité ou frs. 1.- symbolique, probablement frs. 1.- symbolique puisque notre Syndic a dit que ce serait mieux de passer par le droit du bail quitte à faire un bail avec frs. 1.- par mois ou par année.

M. Philippe Turin se réfère encore à la page 8 et il se demande ce que va devenir un abri à vélo qui est sur ce terrain ou il est noté « libre de toutes constructions ». Sauf erreur il y a un abri à vélo à cet endroit, il semble d'après le plan que cet abri sera conservé donc il ne faut pas mettre cette remarque « libre de toutes constructions ».

M. José Birbaum salue l'intervention de M. Turin mais il n'est pas sûr qu'avec un bail on ait l'assurance que l'on souhaite et dès lors il engage la Municipalité à prendre conseil auprès d'un juriste spécialisé. A son avis il faut une charge foncière pour que quoiqu'il advienne du propriétaire dans le futur, la solvabilité ou tout autre événement qui puissent se passer, cette charge sur l'immeuble ne soit pas liée à la personne. C'est très important que ce soit une charge foncière, si elle est inscrite dans le droit de superficie cela peut aussi jouer.

M. Alain Blanchoud aimerait féliciter la Municipalité pour le travail effectué. Il aimerait poser une question au sujet du rapport de la Commission des finances. Il est dit en cas d'octroi du DDP par le Conseil communal notre Commune serait représentée par deux membres au sein du Conseil d'administration de la Maison Ouvrière « E » SA. Il aimerait savoir ce que cela veut dire, quels seraient ces 2 membres et pourquoi ils auraient un quelconque intérêt à être au Conseil d'administration.

Mme Pascale Manzini, Municipale répond qu'il s'agirait d'un Municipal et d'un membre de l'Administration communale, un chef de Service en principe.

M. Christian Maeder, Municipal souhaite répondre à M. Turin au sujet de sa question concernant l'abri à vélos. Pour l'instant rien n'a été décidé concernant ce couvert mais il va certainement être démonté. Lors de la mise à l'enquête il y aura cette demande.

M. Samuel Karlen tient à féliciter la Municipalité pour ce bon projet. Les 400m2 qui seront mis à disposition de la Commune représenteraient un investissement d'environ proche de 2 mio qu'on aurait dû faire pour des garderies et autres. Là c'est la Société qui va le faire et en plus cela ne nous coûtera rien. Quand le travail est bien fait et que les choses sont plaisantes alors il faut aussi le dire. Bravo !

M. Michel Miéville remercie la Municipalité pour ce projet. Comme ce bâtiment se trouvera le long des lignes CFF, est-ce qu'il est prévu pour le confort des locataires des murs anti-bruits ou des isolations de fenêtres particulières.

M. Christian Maeder, Municipal répond qu'il y a eu, il y a quelques années, une proposition de murs anti-bruits qui avait été faite par les CFF. La Municipalité avait validé ce projet et même accepté le choix des matériaux. Les mises à l'enquête étaient imminentes mais malheureusement ce projet a été arrêté suite à une réaction de la Commune de Renens qui souhaitait pouvoir revoir et rediscuter ce projet de murs anti-bruits puisque leur gare est effectivement au centre de la localité et ça leur coupait l'ambiance ferroviaire. Ce qui se passe c'est que c'est un projet qui a pris du retard et la Municipalité sera attentive et interviendra probablement auprès des CFF pour faire réactiver ce projet et réaliser au plus vite ce mur anti-bruits qu'il y ait construction ou pas. Il ne pense pas que c'est le fait qu'une nouvelle construction arrive qui fait que ce mur doit arriver. Il ne peut pas donner de délai ce soir mais la Municipalité fera tout pour que ce dossier revienne en surface.

M. François Massy, Municipal répond que le projet « mur anti-bruits » a été ajourné aussi du fait que de gros travaux sont prévus à la gare de Renens pour 250mio. de francs. De plus, il y a la 3^{ème} voie qui doit être planifiée entre Renens et Morges et les CFF ont aussi décidé de reporter ce projet de paroi anti bruits en attendant de savoir exactement ce qui va se passer

avec le projet de la gare de Renens et la 3^{ème} voie. A terme, il est prévu de faire des murs anti bruits, il faut dire que nous avons environ 8 voies et il sera difficile d'insonoriser, il faudra prendre des mesures pour avoir des fenêtres qui protègent des nuisances et du bruit dans le futur bâtiment qui est projeté. Il signale aussi que maintenant avec le nouveau matériel roulant, les nouvelles voitures pour le trafic longue distance ainsi que pour les nouvelles voitures du trafic régional il y a moins de bruits. Ces voitures sont équipées de freins à disques et non plus de freins à sabots. On peut dire qu'avec les freins à disques le bruit diminue de moitié. Reste encore le problème des wagons marchandises qui circulent dans toute l'Europe mais il faut dire que les nouveaux wagons marchandises sont aussi soumis à des prescriptions pour faire moins de bruit, toutefois le problème des wagons marchandises sera plus long à régler.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président nous relit les conclusions du préavis.

Au vote, **le Préavis 25/2010 est accepté à l'unanimité.**

Point 10. – Communications Municipales.

M. le Président ouvre la discussion point par point.

Au point 5 **M. Michel Miéville** remercie la Municipalité pour ses réponses. Il demande encore à la Municipalité de porter une attention plus particulière aux élèves qui pourraient s'adonner à la revente de produits illicites aussi bien dans la cour d'école que dans les alentours. Pour le reste des questions la loi sur l'école sera réadaptée prochainement.

Au point 7 **M. Alain Blanchoud** souhaite remercier la Municipalité pour cette longue réponse. Il constate malgré tout que concernant le préavis 16/2009 il est fait mention d'une surveillance automatique du trafic le long du M1, il arrive difficilement à comprendre dans cette phrase que cela concerne 2 passages pour piétons particuliers et qu'on y mettra des radars. Cela juste pour dire que dans les préavis il manque un peu de clarté.

M. Michel Farine, Municipal répond qu'il s'agissait d'un préavis à 2 volets. Le volet de la réfection des feux du carrefour et la prévention de la sécurité par l'installation de caméras de surveillance dans les 2 endroits cités.

Comme il n'y a plus d'autres questions concernant ces communications, ce point est terminé.

Point 11. – Divers et propositions individuelles.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Michel Miéville souhaite déposer un postulat intitulé « **Quels investissements pour notre Commune pour les années 2011 – 2016** »

Ce postulat figure dans son intégralité en annexe. no 2 de ce PV.

M. François Massy, Municipal se réfère au plan des investissements 2010-2015 à la page 97, la Municipalité a prévu sous la section 5890 « études des besoins à terme en matière d'aménagement » et cela va répondre partiellement à la question de M. Miéville. Effectivement il y a des plans d'extension pour Ecublens, on sait qu'on pourrait avoir + 5000 habitants et on s'est posé la question de quels aménagements nous aurions besoin en particulier en besoin d'équipements scolaires, cette étude est prévue pour 2012 mais elle pourrait démarrer à l'interne en 2011.

M. le Président nous relit le postulat de M. Miéville et fait voter l'Assemblée sur la prise en considération de ce postulat pour le transmettre à la Municipalité. **A une large majorité ce postulat est refusé.**

M. François Massy, Municipal aimerait apporter un petit complément au sujet de son intervention au Conseil précédent et concernant un cas de voyageur des TL qui était monté dans un bus depuis un arrêt non équipé d'un distributeur. Le lendemain de notre dernier Conseil il a reçu une réponse de M. Alexandre Mischler qui est responsable des automates. Cette réponse par e-mail se trouve ci-dessous :

Monsieur le Municipal,

Je suis responsable des systèmes de distribution de titres de transport aux transports publics de la région lausannoise et votre interpellation lors du dernier CA tl concernant l'absence de distributeurs à certains arrêts de votre commune m'a été rapportée par M. Thierry Carrard, membre de notre Direction.

Je vous communique ci-dessous quelques éléments de réponse concernant l'absence de distributeurs à certains arrêts.

Dans la règle, tous les arrêts tl des lignes d'agglomération 1 à 50 sont équipés de distributeurs (environ 700 distributeurs à ce jour)

Font exception à cette règle, les arrêts où les ventes sont de l'ordre de quelques francs par mois par exemple les arrêts juste avant le terminus ou certains arrêts du réseau surtout utilisés par notre clientèle comme des arrêts de "dépose". Dans un tel cas, les clients occasionnels doivent prendre leurs billets à l'arrêt d'en face ou au prochain arrêt, en s'adressant au conducteur.

Dans le cadre de votre commune et des cas que vous citez, nous sommes confrontés à une autre difficulté.

Depuis plus d'un mois, plusieurs distributeurs du secteur ont été fracturés au pied de biche et pillés. A ce jour, 28 cas d'effraction ont été signalés en moins d'un mois sur le périmètre de votre Commune. Butin pour les voleurs, quelques centaines de francs à chaque fois, et pour nous entre CHF 2'000 et 3'000 francs de frais de remise en état pour chaque cas.

Plainte a été déposée par les tl et nous travaillons en étroite collaboration avec la police de sûreté sur cette enquête afin de tout mettre en place pour faire cesser ces vols. Je sais également que la police de l'ouest est en contact avec la sûreté sur ce sujet.

En conséquence, avec une telle vague de distributeurs forcés, nos stocks de pièces de rechanges sont épuisés et notre personnel de maintenance met tout en oeuvre pour remettre en état les distributeurs au fur et à mesure de leur destruction. Cette situation explique le fait que certains arrêts du réseau, autres que ceux habituellement sans distributeur, sont momentanément sans automate, ceci jusqu'à retour à la normalité.

J'espère que ces quelques explications vous permettront de répondre aux interpellations dont vous faites l'objet et je reste à votre entière disposition pour vous fournir les renseignements complémentaire dont vous pourriez avoir besoin.

Je vous adresse, Monsieur le Municipal, mes salutations distinguées.

M. François Massy, Municipal nous informe qu'il a remercié les TL pour la réponse en relevant évidemment que l'affaire est grave et regrettable que ce soit pour l'entreprise et pour nous les clients. Il a rappelé de manière écrite que concernant les clients sans abonnements qui seraient montés à un arrêt où il n'y a point d'automates ou dont le fonctionnement serait défectueux, qu'il serait reconnaissant si les TL pouvaient rappeler aux conducteurs, pour le cas ou cela serait nécessaire, le comportement à adopter envers les clients. Ce sont évidemment les personnes les plus fragiles qui souffrent de cette situation, personnes âgées, à mobilité réduite et ces personnes se trouvent souvent désécurisées. Prochainement, il va reprendre le dialogue avec les TL pour vérifier si vraiment c'est la solution de laisser des arrêts sans automates même s'ils sont peu fréquentés. Le fait de faire descendre des passagers à l'arrêt suivant occasionne des retards sur la ligne et il pourrait y avoir des passagers qui se rendent à la gare de Renens pour prendre un train selon un horaire et qui pourraient se trouver en difficultés.

M. Alain Blanchoud aimerait remercier la Commune pour avoir remis en fonction l'éclairage de Noël. L'an dernier M. Maeder nous avait affirmé que chaque année il y aurait une amélioration et il aimerait connaître l'amélioration de cette année.

Il nous fait remarquer que les Commissions permanentes qui ont siégé en 2010 n'ont pas encore remis leurs rapports, qu'est-ce qu'il en est ?

M. le Président répond à la 2^{ème} remarque que le bureau vient d'en discuter. La demande interviendra dès le premier ordre du jour de 2011.

M. Christian Maeder, Municipal répond à la 1^{ère} question de M. Blanchoud. Il y a eu des améliorations à savoir que si on vient de Morges et qu'on prend la direction d'Ecublens depuis

Castolin on peut constater qu'il y a de nouveaux éclairages. Ces luminaires ont été achetés en collaboration avec Ecublens-Animations. Le long de la Route de la Pierre il y aura un « Joyeuses Fêtes » qui sera installé le long du mur de Clair-Soleil.

M. Aitor Ibarrola trouve étonnant que pour la 2^{ème} fois cette année, le long du Tir Fédéral le trottoir est ouvert par les SIE pour faire du tirage de câbles, dans uns des endroits en particulier un panneau indique « merci aux piétons de passer sur l'autre trottoir » et il n'y a pas d'autre trottoir ! Il aimerait savoir s'il y a une réponse à ces ouvertures et réouvertures de trottoirs et est-ce qu'il peut y avoir une intervention auprès des SIE pour améliorer la sécurité des piétons sur ces trottoirs.

M. Christian Maeder, Municipal va se renseigner au sujet de ces réouvertures pour en connaître les raisons. Pour la 2^{ème} partie de la question il cède la parole au Municipal de la police, M. Michel Farine qui ne prend pas la parole.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close.

Point 12. – Allocution de M. Pierre Kaelin, Syndic

M. le Président donne la parole à notre Syndic. Son discours figure dans son intégralité en annexe 3 du présent PV.

Point 13.- Allocution de M. Jean-Michel Barbey, Président du Conseil

Son discours figure dans son intégralité en annexe 4 du présent PV.

L'ordre du jour étant épuisé, **Le Président clôt la séance** en nous souhaitant bon appétit et en nous rappelant qu'un apéritif est offert par la Municipalité à la salle des Conférences.

Il est 21h00.

Ecublens, le 15 février 2011

Le Président

Le Secrétaire

Jean-Michel Barbey

Michel Häusermann

Annexes : 4